

Séance du 24 mars 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

FINANCES - Tarifs de
l'Ecole de musique.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
17/03/21

Date d'affichage :
17/03/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Najla BEHRI, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Luc COLLIER représenté(e) par M. Jean-Marc WEBER, M. Damien SEBBE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Paul PREVOST représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois assure la gestion de l'Ecole intercommunale de musique située sur la Commune de CLASTRES.

Les tarifs qui y sont applicables étaient jusqu'à présent fixés exclusivement au trimestre.

Au titre de la saison 2020/2021, au cours du 1^{er} trimestre, compte tenu du 2^{ème} confinement national à compter du 30 octobre 2020, qui a engendré une fermeture complète de l'établissement jusqu'au 15 décembre 2020, le service public aux usagers en termes d'offre culturelle n'a pu être assuré globalement que sur la moitié de la période.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 juin 2020,

Vu l'avis de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques et des services aux Usagers,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il convient par conséquent de proposer une tarification supplémentaire du 1/2 trimestre et d'accorder une réduction de 50 % sur les tarifs applicables du 1^{er} trimestre 2020/2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder, pour le 1^{er} trimestre de la saison 2020/2021, une réduction de 50 % sur les tarifs applicables ;

2°) d'adopter la nouvelle grille tarifaire proposée en annexe qui, sans modifier les montants applicables depuis le 1^{er} juillet 2020, propose des tarifs au trimestre et désormais également au 1/2 trimestre.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210324-52975-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31 mars 2021

Publication : 31 mars 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Annexe tarifaire applicable à l'Ecole intercommunale de Musique

Intitulé du tarif	Tarif applicable
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant ½ h de cours - Trimestre	44,00 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant ½ h de cours - ½ Trimestre	22,00 €
Elève résidant en dehors du territoire de la CASQ pratiquant ½ h de cours - Trimestre	112,00 €
Elève résidant en dehors du territoire de la CASQ pratiquant ½ h de cours - ½ Trimestre	56,00 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant ¾ h d'instrument - Trimestre	56,00 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant ¾ h d'instrument - ½ Trimestre	28,00 €
Elève résidant hors de la CASQ pratiquant ¾ h d'instrument - Trimestre	132,00 €
Elève résidant hors de la CASQ pratiquant ¾ h d'instrument - ½ Trimestre	66,00 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant 2 disciplines d'1/2 ou 1 discipline d'1h - Trimestre	70,00 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant 2 disciplines d'1/2 ou 1 discipline d'1h - ½ Trimestre	35,00 €
Elève résidant hors de la CASQ pratiquant 2 disciplines d'1/2 h ou 1 discipline d'1h - Trimestre	149,00 €
Elève résidant hors de la CASQ pratiquant 2 disciplines d'1/2 h ou 1 discipline d'1h - ½ Trimestre	74,50 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant 1 discipline 3/4 h et 1 discipline 1/2 h - Trimestre	82,00 €
Elève résidant au sein de la CASQ pratiquant 1 discipline 3/4 h et 1 discipline 1/2 h - ½ Trimestre	41,00 €
2 personnes de la même famille résidant au sein de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - Trimestre	72,00 €
2 personnes de la même famille résidant au sein de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - ½ Trimestre	36,00 €
3 personnes de la même famille résidant au sein de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - Trimestre	98,00 €
3 personnes de la même famille résidant au sein de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - ½ Trimestre	49,00 €
4 personnes de la même famille résidant au sein de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - Trimestre	112,00 €
4 personnes de la même famille résidant au sein de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - ½ Trimestre	56,00 €

Intitulé du tarif	Tarif applicable
2 personnes de la même famille résidant hors de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - Trimestre	162,00 €
2 personnes de la même famille résidant hors de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - ½ Trimestre	81,00 €
3 personnes de la même famille résidant hors de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - Trimestre	211,00 €
3 personnes de la même famille résidant hors de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - ½ Trimestre	105,50 €
4 personnes de la même famille résidant hors de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - Trimestre	254,00 €
4 personnes de la même famille résidant hors de la CASQ pratiquant 1/2h de cours - ½ Trimestre	127,00 €
Atelier Chorale – Elève inscrit dans un cours instrumental - Trimestre	27,00 €
Atelier Chorale – Elève inscrit dans un cours instrumental - ½ Trimestre	13,50 €
Atelier Chorale – Elève non inscrit dans un cours instrumental - Trimestre	33,00 €
Atelier Chorale – Elève non inscrit dans un cours instrumental - ½ Trimestre	16,50 €
Atelier Chorale – Elève non inscrit dans un cours instrumental - Trimestre	33,00 €
Atelier Chorale – Elève non inscrit dans un cours instrumental - ½ Trimestre	16,50 €
Groupe opérette – Elève ne pratiquant pas d’instrument - Trimestre	33,00 €
Groupe opérette – Elève ne pratiquant pas d’instrument - ½ Trimestre	16,50 €
Groupe opérette – Elève inscrit dans un cours instrumental - Trimestre	27,00 €
Groupe opérette – Elève inscrit dans un cours instrumental - ½ Trimestre	13,50 €
Jardin musical 4/5 ans - Trimestre	32,00 €
Jardin musical 4/5 ans - ½ Trimestre	16,00 €
Jardin musical 5/6 ans - Trimestre	38,00 €
Jardin musical 5/6 ans - ½ Trimestre	19,00 €